

# RESTRUCTURATION : AU TOUR DE CAPTRAIN CARGO !

11 mai 2021

Quelqu'unE avait déjà entendu parler de **Captrain Cargo** ? Non ? C'est normal. Ce nom a récemment été inventé par la direction, pour désigner toute l'activité RFN de l'entreprise. Depuis le « changement de nom » (le passage de **VFLI** à **Captrain France**), l'entreprise subit des réorganisations au pas de charge. C'est au tour de **Captrain Cargo** d'en faire les frais.

## Rien qu'un changement de nom ?

Au mois de juin 2020, au moment de l'information du « changement de nom » à venir de l'entreprise, la direction insistait :

- Il ne faut pas croire « *qu'il pourrait y avoir énormément de changements dans un futur plus ou moins proche* ».
- « *Il n'y aura aucun changement puisqu'il ne s'agit pas d'une opération juridique. Il n'y aura donc aucune conséquence sur les accords d'entreprise en vigueur chez **VFLI**, donc aucune conséquence sur les salaires bien évidemment, sur la mutuelle, sur les Instances de Représentation du Personnel, ...* »
- « *Il ne faut surtout pas penser qu'il y a un plan avec des étapes A, B, C et que l'étape C consiste à ce que l'Entreprise lance un plan de restructuration* ».
- « *S'appeler **CAPTRAIN FRANCE** au 1er janvier 2021 ne veut certainement pas dire que la Direction va supprimer des emplois, qu'elle va remettre en cause des avantages ou des accords collectifs et qu'elle va remettre en cause ou non le schéma des Instances de Représentation du Personnel d'aujourd'hui.* »

Aujourd'hui, la réalité est que :

- Au 1er novembre 2020, la direction mettait en œuvre une réorganisation de l'entreprise portant création d'une « plaque Ile-de-France » ;
- Au 1er janvier 2021, en même temps que le « changement de nom » effectif de l'entreprise, la direction mettait en œuvre une réorganisation de l'entreprise portant création d'une « Business Unit » du nom de **Captrain Proximité**. Il a d'ailleurs fallu un accord d'entreprise pour encadrer la remise en cause du schéma de la représentation du personnel pour cette entité.
- Au 1er avril 2021, la direction souhaitait la mise en œuvre d'une nouvelle réorganisation de l'entreprise concernant cette fois-ci « **Captrain Cargo** », faisant disparaître une « région » et supprimant les mandats des Représentants de Proximité Sud-Ouest.

Manifestement, le passage de **VFLI** à **Captrain France** signifie **une restructuration de l'entreprise**. Certes, pour l'heure, **au global il n'y a pas de suppression d'emplois**, mais cette restructuration prend la forme d'**une série de réorganisations successives** qui touchent plusieurs activités de l'entreprise et les instances de représentation du personnel, avec possiblement **d'autres à venir** qui s'étaleront dans le temps...

## En quoi consiste la réorganisation de Captrain Cargo ?

A ce jour, l'entreprise est découpée par activité : **Captrain Siège**, **Captrain Formation**, **Captrain Matériel**, **Captrain Travaux**, **Captrain Proximité** (toutes les activités ITE) et **Captrain Cargo** (toutes les activités RFN).

Aujourd'hui

L'activité **Captrain Cargo** était elle-même découpée en plusieurs établissements : **Captrain Nord-Ouest**, **Captrain Nord-Est**, **Captrain Sud-Ouest** et **Captrain Sud-Est**.

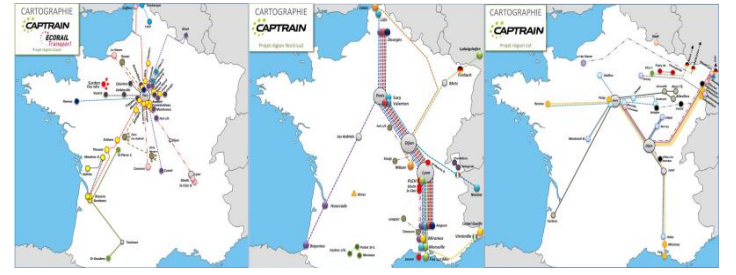
Demain

Au mois de mars, la direction a donc annoncé une réorganisation touchant cette fois-ci **Captrain Cargo**, dont les quatre « régions » vont être redécoupées géographiquement pour ne former que **trois ensembles** : **Captrain Ouest**, **Captrain Est** et **Captrain Nord-Sud**.

- Le contrat **MESEA** sera transféré à l'entité **Captrain Travaux** ;
- Les contrats **Novatrans Atlantique**, **BDI Brive**, **Malet** et **Fibre Excellence Tarascon** seront transférés à l'entité **Captrain Cargo Nord-Sud** ;
- Les contrats **Ecorail Bassens** et **Fibre Excellence St Gaudens** seront transférés à l'entité **Captrain Cargo Ouest** ;
- Le contrat **SMURFIT** sera transféré à l'entité **Captrain Cargo Est**.

Cette réorganisation aura **des conséquences sur l'emploi**, exclusivement dans l'encadrement, avec la **suppression de postes** et la **création d'autres** pour compenser, ce qui se traduira notamment par des réaffectations, des mobilités et des non remplacements de poste. Mais au global, cette réorganisation se traduirait par **un nombre d'emplois équivalent** :

Suppressions	Créations
-1 GRR région SO	+1 GRR activité Travaux
-1 Rprod région SO	+ 1 poste Rprod adjoint Cargo Est
-1 assistante région SO	+ 1 assistante Cargo Nord-Sud
-1 Rprod ITE	+ 1 Responsable matériel méthodes Proximité
-1 RQS SO	+ 1 RC activité Travaux



- **Captrain Cargo Nord-Sud** et **Captrain Travaux** se verront renforcer de **RC supplémentaires**.
- Au global, les **expertises RH/FI, sol et conduite seront renforcées** (+1 assistante RH/FI, +0,5 ROS, +1,5 RC).
- **Huit salariéEs de l'exécution de la « région » Sud-Ouest changeront de N+1. Pour touTEs les autres, les responsables hiérarchiques resteront inchangés.**
- A date, **il n'a été demandé à aucunE salariéE d'être mobile** dans le cadre de cette réorganisation, **sauf pour deux postes de RQS et GRR de la « région » Sud-Ouest.**
- Cette opération n'aura **aucune conséquence sur nos contrats de travail** : nous recevrons touTEs **un courrier stipulant notre rattachement à notre nouvelle entité.**
- La direction a par ailleurs souhaité **mettre fin aux mandats des trois représentants de proximité Sud-Ouest.** **Une opposition catégorique des membres du CSE** a débouché sur **la possibilité du maintien de ces RP** dans leur nouvelle « région » d'affectation jusqu'à la fin de leur mandat, à l'issue de négociations d'**un éventuel accord d'entreprise** qui actera formellement la nouvelle morphologie de **Captrain Cargo**.

Selon la direction, cette réorganisation **se fera progressivement** dès aujourd'hui pour une **mise en place effective et totale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.**

## Pourquoi cette réorganisation de Captrain Cargo ?

A l'horizon 2025, la direction imagine :

- Une augmentation de **40% du chiffre d'affaires sur la partie « combiné »** ;
- Une augmentation de **15% du chiffre d'affaires sur la partie « conventionnel »** ;
- Passer de **7 millions d'euros de chiffre d'affaires à une vingtaine de millions sur la partie « international »** ;
- Une augmentation globale de l'activité Cargo d'**environ 21%** faisant passer **le chiffre d'affaires de 140 à 170 millions d'euros.**

Par conséquent, son ambition est de **rendre plus homogènes les territoires de chacune des entités**, d'en faire des ensembles permettant à **Captrain France** de **mieux se positionner sur les marchés** en préparant **Captrain Cargo** aux **marchés futurs envisagés** et articulés autour du **développement du conventionnel, du combiné et de l'international.**

Selon la direction, **une production des flux par axe plutôt que par site** serait plus appropriée, et cette réorganisation permettrait d'apporter **plus de cohérence dans la gestion des contrats clients** en termes d'**organisation**, de **gestion de la sécurité**, de **pilotage de la performance** et de la **qualité de service.**

## Restons vigilantEs !

**Impossible de savoir si cette réorganisation sera positive pour les salariéEs.** A la question de savoir quelles sont les **conséquences économiques et sociales prévues**, la direction a demandé de **lui laisser du temps** pour pouvoir y répondre. Elle lance donc cette réorganisation **sans connaître précisément les conséquences pour les salariéEs** de l'entreprise (emplois, charge de travail, perspectives financières, intérêts sociaux, etc.) ...

La seule chose dont elle convient, c'est que **l'activité Cargo nécessitera des moyens supplémentaires**, que ce soit des **locomotives** (surtout électriques), ou des **OSS et des conducteurs**, ce qui suppose d'être en capacité de **mieux recruter, de former et d'améliorer les taux de réussite à l'issue de la formation.**

La question se pose donc de savoir comment l'entreprise compte-t-elle, d'une part, **assurer la bonne qualité des locomotives**, et d'autre part, **augmenter le volume de conducteurs et d'OSS** dans des proportions suffisantes **d'ici 2025 !** D'autant plus que la tendance actuelle est aux **mauvaises conditions de travail et de rémunération** qui conduisent **de plus en plus à des départs de salariéEs !** Faut-il s'attendre d'ores et déjà à ce que **la charge de travail pénible augmente encore pour chacunE d'entre nous ?**

**Restons vigilantEs quant à nos conditions de travail et de rémunération.** Nous savons que **nous faisons déjà plus que nous le devrions** pour l'entreprise, notamment dans les situations d'aléas qui sont récurrentes, et que **la direction n'est pas reconnaissante.** Nous n'allons pas servir de « **chair à patron** » pour ses projets qui répondent à **une logique de concurrence qui dégrade continuellement nos conditions de travail.** Si la direction veut développer ses « parts de marché », qu'elle commence par **mettre les moyens dans les embauches, les conditions de travail et les salaires !**

Pour nous contacter :  
sudrailcaptrain@gmail.com



sudrailcaptrain.org



Rejoignez-nous, adhérez !